

B.P.A UC TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

B.P.A UC TRAVAUX D'AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Sous réserve d'acceptation d'ouverture de la formation pour le Conseil Régional du Nord Pas de Calais

OBJECTIFS ET EMPLOIS

- ☞ Former des futurs salariés (en entreprise ou en collectivité) à la connaissance et à la maîtrise de l'usage des matériels, matériaux et équipements relatifs aux différentes étapes de réalisation d'un chantier ou d'entretien d'espaces verts.
- ☞ Obtenir un diplôme reconnu, permettant de développer des pratiques professionnelles responsables et respectueuses des espaces paysagers.

CONDITIONS

- ☞ Ouverte aux personnes de + de 18 ans et être inscrit comme demandeur d'emploi ou salarié
- ☞ Fin de la classe de 3^{ème}, maîtrisant l'expression française et notions de base en mathématiques
- ☞ Avoir quitté le cursus scolaire depuis au moins 6 mois, et justifier d'1 an d'activité professionnelle
- ☞ Satisfaire aux tests de positionnement et à l'entretien de motivation

ORGANISATION ET DUREE

De septembre à juin
800 heures en Centre 371 heures en Entreprise

VALIDATION

Le Brevet Professionnel Agricole par Unités Capitalisables, n'est délivré qu'après obtention de la totalité des UC. En cas de validation partielle les candidats ont cinq ans pour valider la totalité des UC.

CONDITIONS FINANCIERES

La formation est financée par le Conseil Régional du Nord Pas de Calais ou le Pôle Emploi. Elle peut également être financée par votre employeur (Congé Individuel de Formation, Droit Individuel à la Formation ou Contrat de Professionnalisation).

PROGRAMME

- ☞ Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle, connaissances relatives aux domaines civiques, sociaux et économiques et pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et à la santé humaine.
- ☞ Connaissances scientifiques et techniques relatives aux espaces paysagers, à l'utilisation des matériaux, matériels et équipements sur un chantier.
- ☞ Réalisation de travaux d'entretien, création d'un espace vert et utilisation des engins de transports et de terrassement dans le respect des règles de sécurité.

Pour tout renseignement :
C.F.P.P.A
Marie-Christine BÉGUIN
77 rue de la Mitterrie
B.P 329
59463 LOMME Cedex
03.20.517.03.28